



CII Valais/IIZ Wallis

Collaboration interinstitutionnelle

« Tous partenaires »

Rapport annuel 2021

ORP
OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT

OSP-BSL



Pour vous - chez vous
Überall für alle
CMS-SMZ
Valais Wallis

AIV
OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS
KANTONALE IV-STELLE WALLIS

suvacare
Prestations et réadaptation

addiction valais
sucht wallis

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Service de l'industrie, du commerce et du travail
Service de l'action sociale
Service de la formation professionnelle
Service des hautes écoles
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit
Dienststelle für Sozialwesen
Dienststelle für Berufsbildung
Dienststelle für Hochschulwesen

Table des matières

1. Introduction	3
2. L'année 2021 en bref	3
3. Organisation de la CII Valais	3
4. CII Jeunes	4
5. CII Asile	5
6. CII entre les ORP et les CMS	5
7. CII complexe	6
8. Conclusion	7
9. Définitions et abréviations	8

Personne de contact

Anne Beney Confortola, Chargée cantonale de la CII Valais, Tél. 027 606 73 20,
anne-francoise.beney@admin.vs.ch

Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT)
Av. du Midi 7, 1950 Sion, sict-diha@admin.vs.ch, www.vs.ch/sict

Internet

La publication est disponible sur le site www.vs.ch/CII, à la rubrique:
Publications CII > Rapport annuel CII

Copyright

© SICT Reproduction autorisée en mentionnant la source

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes ou des fonctions, désigne aussi bien des hommes que des femmes.

1. Introduction

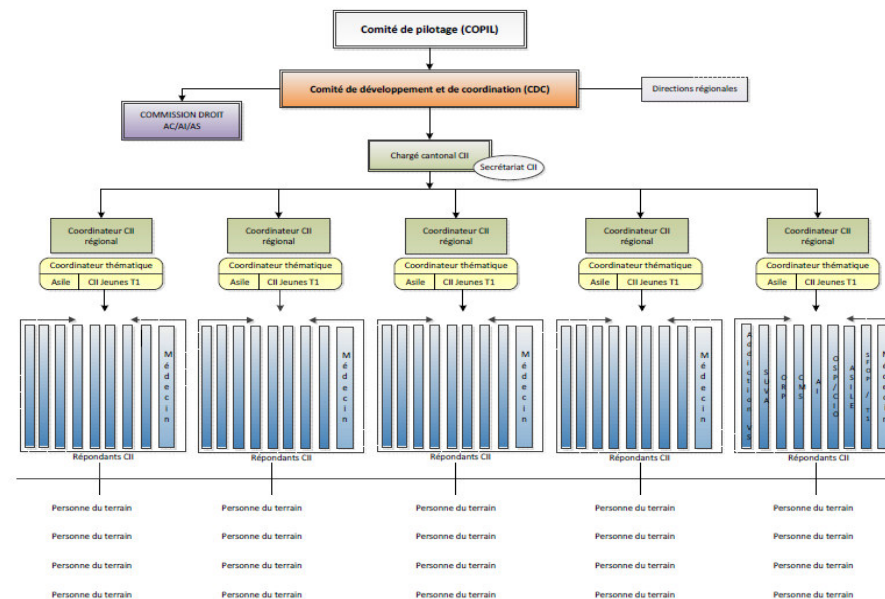
Sur un plan opérationnel, l'année 2021 a été sensiblement similaire à l'année précédente. Même si la plupart des projets lancés par la collaboration interinstitutionnelle Valais (CII Valais) ont été impactés par la pandémie de Coronavirus, les prestations destinées aux situations difficiles et complexes ont été maintenues par le réseau de professionnels actifs en CII. Par contre, au niveau stratégique, des décisions importantes ont été prises impactant l'organisation future de la CII Valais.

Pour rappel, la CII s'occupe de la collaboration entre au moins deux institutions relevant des domaines suivants : **chômage, intégration des étrangers, formation professionnelle, invalidité ou aide sociale**. La mission principale de la CII Valais est l'insertion durable sur le plan professionnel et social des personnes. Son objectif premier consiste à assurer, dans le respect des cadres légaux, les conditions idéales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion vers le premier marché du travail. Elle vise également à coordonner les différents dispositifs de manière optimale.

2. L'année 2021 en bref

93	situations complexes annoncées au bureau CII Valais
3'804	personnes ont bénéficié d'un suivi simultané par au moins deux partenaires de la CII Valais
15%	des personnes inscrites dans les ORP sont suivies simultanément par les OAI, par les CMS ou par les deux dispositifs
24%	des personnes inscrites dans les OAI sont suivies simultanément par les ORP, par les CMS ou par les deux dispositifs
42%	des personnes relevant des CMS sont suivies simultanément par les ORP, par les OAI ou par les deux dispositifs
76	participants aux formations CII Valais organisées dans le Valais romand (51) et dans le Haut-Valais (25)
Fr. 359'018.55.-	ont été alloués à la CII Valais (frais structurels)

3. Organisation de la CII Valais



Chaque région du canton dispose de professionnels aux compétences spécifiques pour toutes les activités impliquant plusieurs dispositifs partenaires.

Activités du Comité de pilotage CII (COFIL)

En 2021, le COFIL a principalement axé ses activités sur la rédefinition et la réorganisation des partenaires de la CII Valais.

Le Conseil d'Etat a décidé, en avril 2021, de fusionner les deux offices chargés de l'orientation scolaire, professionnelle et de carrière et de les détacher du Service de la formation professionnelle (SFOP), partenaire de la CII Valais. Ce nouvel office a été intégré au Service des hautes écoles (SHE) qui est devenu, par conséquent, un nouveau partenaire de la CII Valais.

Parallèlement, le COFIL a souhaité que la mission de chaque partenaire soit en adéquation avec celle de la CII. De ce fait, Addiction Valais et la SUVA ne sont plus partenaires de la CII dès le 1^{er} juillet 2022.

Dorénavant, le COPIL est représenté par quatre services étatiques, soit les Services de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), de l'action sociale (SAS), de la formation professionnelle (SFOP) et des hautes écoles (SHE) ainsi que de l'Office d'assurance invalidité du Valais (OAI). Il a ainsi accueilli Mme Tanja Fux, cheffe de service du SFOP en remplacement de M. Claude Pottier et M. Yves Rey, chef de service du SHE.

Activités du Comité de développement et de coordination (CDC)

La composition du CDC a également changé au cours de l'année 2021. Il a accueilli M. Cédric Vergère, directeur du nouvel Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière (OSP) en remplacement de M. Daniel Cordonnier qui a pris sa retraite.

Suite au mandat attribué par le COPIL, le CDC a finalisé sa réflexion sur **l'opérationnalisation du concept de spécialiste en CII et la méthodologie du case management**. Il a également effectué un travail de relecture des différents documents CII (convention, directives, etc.) sujets à modification en raison des changements intervenus au niveau organisationnel.

Sous son impulsion, la Charte CII a été revue et améliorée sur le plan graphique. Elle est publiée sur le site Internet de la CII : [Charte de la CII Valais](#).

Activités du bureau CII

En automne 2021, le bureau CII a organisé deux journées de formation à la CII pour les personnes nouvellement engagées en Valais auprès des différents partenaires.

Dans le **Valais romand**, 52 professionnels ont participé à cet événement annuel. Après une première partie théorique axée sur la CII même, les membres du bureau CII ont animé chacun un atelier dont le sujet traitait de l'employabilité selon la perception du dispositif en question. Réunis en petits groupes interinstitutionnels, les collaborateurs terrain ont participé activement à tous ces ateliers. Le fait de se retrouver en présentiel, de réseauter et de pouvoir simplement échanger sur leur activité a été fort apprécié par les participants.

Dans le **Haut-Valais**, la traditionnelle journée d'introduction à la CII a eu lieu pour la première fois en 2021 dans un nouveau format. En amont de cette journée, les participants se sont préparés individuellement à l'aide de présentations élaborées par les institutions partenaires et mises en ligne sur le site Internet de la CII cantonale. Lors de la séance plénière du 6 octobre 2021 à Brig, les 25 participants ont pu échanger avec des représentants des institutions partenaires, approfondir leurs connaissances de ces dernières et travailler activement en réseau. Les réactions à cette journée ont été très positives, tant de la part des collaborateurs que des vingt animateurs.

Dans le cadre de leurs responsabilités opérationnelles, les neuf membres du bureau CII ont poursuivi leurs activités en lien avec les situations complexes.

Deux à trois fois par année, la CII Valais rencontre ses homologues des cantons romands. C'est dans ce cadre que plusieurs collaborateurs des ORP genevois sont venus échanger sur le modèle mis en place en Valais depuis 2012.

4. CII Jeunes

Comme auguré en 2020, l'année 2021 a été largement occupée par la prise en charge de jeunes atteints dans leur santé psychique.

En plus des cinq TRO CII, sur les **254 nouvelles situations** traitées par la Plateforme T1 en 2021, 205 situations nous sont parvenues par le biais d'annonces institutionnelles. Parmi ces annonces, nous comptons les partenaires classiques de la CII notamment l'OAI, les CMS, Addiction Valais, les ORP et l'OSP. Mais pas uniquement ! En effet, 2021 aura permis de consolider les synergies avec les instances concernées par la jeunesse en difficulté soit le Tribunal des mineurs (TM), l'Office pour la protection de l'enfant (OPE), les Centres pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) ainsi que le Service de Psychiatrie-Psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (SPPEA).

La Plateforme T1 et la CII jeunes sont devenues, pour les acteurs du paysage de la T1, un point de référence pour la collaboration et la coordination des interventions face à la complexité des situations.

L'année 2021 nous a également présenté une nouvelle typologie de situations touchant un public historiquement moins vulnérable: les jeunes en formation générale (école de commerce et culture générale, collège). Il s'agit dans ces cas de bons élèves s'écroulant psychologiquement face à un volume de travail qui devient insurmontable et, à terme, aboutit à un véritable décrochage. Celui-ci s'explique par une baisse de régime due à une multitude de raisons qui entraînent fatalement une halte douloureuse dans le processus de formation non seulement pour les intéressés mais également pour leurs parents.

L'accompagnement de ces jeunes à bout de souffle passe par une prise en charge médicale, souvent déjà sollicitée par leurs parents, mais également par la mise en place d'un projet leur laissant entrevoir la possibilité de reprendre une formation. Pour ce faire, il n'y qu'un seul chemin, soit la participation de plusieurs dispositifs d'accompagnement agissant à l'unisson sous la régie d'un « maître d'orchestre coordinateur ».

5. CII Asile

En 2021, l'Office de l'asile a renforcé ses liens avec les partenaires institutionnels de l'insertion socioprofessionnelle en Valais.

La bonne collaboration entre le SFOP et l'Office de l'asile (OASI) a permis aux jeunes migrants (admis provisoires et réfugiés (AP/R)) de bénéficier du catalogue de la Section des classes d'accueil et d'intégration (SCAI). En plus des classes de scolarité déjà existantes, de la Préparation à la formation pour adultes (PFA) et du Préapprentissage d'intégration (PAI+), un Préapprentissage Professionnel (PAP) a été mis sur pied pour les jeunes inscrits en apprentissage mais ne disposant pas d'un contrat auprès d'une école professionnelle. Au terme des 3 premiers mois d'apprentissage, ces jeunes n'ont plus le droit d'assister aux cours professionnels. Ils sont ainsi orientés vers ce programme pour renforcer leurs compétences scolaires. Ils sont aussi accompagnés dans la recherche d'un employeur. Enfin, une classe spécialement dédiée aux jeunes en difficulté, intitulée Passerelle Apprentissage (PA), permet de répondre aux besoins particuliers de chaque jeune.

La collaboration avec les CIO se poursuit dans le cadre des évaluations de la capacité de formation. Ces évaluations trouvent leur pertinence dans l'évolution de la population migrante issue du domaine de l'asile. Une proportion accrue de personnes diplômées est arrivée en Valais et a souhaité soit poursuivre sa formation, soit faire reconnaître ses diplômes. L'expertise du CIO nous permet d'orienter efficacement les candidats vers des projets réalistes en lien avec le marché du travail de notre canton.

La coopération avec le SICT a été renforcée via le programme fédéral de soutien à l'engagement des AP/R. Ce programme d'aides financières « Afi » fonctionne sur la même base qu'une allocation d'initiation au travail : une part dégressive du salaire de l'employé est remboursée, jusqu'à ce que l'employé atteigne une pleine capacité de travail. La mesure peut être mise en place tant par un conseiller du BIP que par un conseiller ORP. Chaque entreprise participant au projet est systématiquement validée par l'ORP de la région concernée.

La bonne collaboration avec le SICT a également permis, grâce au Fonds cantonal pour l'emploi, de renouveler la participation du SAS au programme RIESCO. Ce programme a ainsi permis à quinze bénéficiaires de l'aide sociale de suivre une formation dans le domaine de la santé dans le Valais romand depuis décembre 2021. Dans le Haut-Valais, le lancement du programme a été repoussé afin de permettre de préparer au mieux les candidats, notamment par le renforcement des compétences langagières. Ces programmes de

formation RIESCO, organisés par Hotel & Gastro formation suisse, ont permis jusqu'à ce jour à plus de 60 personnes de trouver un emploi durable.

En vue de la mise en œuvre de la CII au sein de l'Office de l'asile, des référents en insertion professionnelle ont été nommés au sein des différents bureaux d'accueil et foyers collectifs. Ces personnes ont pour mandat de faire le lien entre les conseillers BIP et les assistants sociaux et transmettre ainsi efficacement les informations. Les référents sont également à disposition de leurs collègues en cas de difficultés sur un dossier complexe. Ils se réunissent environ trois fois par année avec la responsable du BIP pour établir un état des lieux des projets en cours, débattre sur les problématiques et favoriser les échanges de bonnes pratiques. Cette coordination permet non seulement une meilleure orientation et prise en charge des bénéficiaires mais aussi de mettre l'accent sur l'échange permanent d'informations entre les partenaires institutionnels.

6. CII entre les ORP et les CMS

La collaboration entre les ORP et les CMS est réglée formellement par une directive datant de 2014 et réactualisée le 23 novembre 2021 par les deux chefs de départements concernés, soit le Département de l'économie et de la formation (DEF) et le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC).

Cette **directive** a pour objectifs de :

- clarifier la notion de leadership dans la gestion des cas entre les deux partenaires ;
- renforcer le rôle d'expert des répondants CII des ORP et des CMS ;
- faciliter les échanges d'informations nécessaires lors de prises en charge simultanées et conjointes de bénéficiaires ;
- organiser les transitions d'un dispositif à un autre de manière fluide, transparente et contraignante.

Cette nécessité de **faciliter les échanges d'information** se justifie pleinement par les chiffres indiqués ci-dessous. Ils démontrent, sur un plan purement quantitatif, l'importance de la collaboration entre les deux dispositifs : plus du 15% des dossiers suivis (689 personnes) par les CMS font l'objet d'un suivi simultané par les ORP. En comparaison avec l'ensemble des dossiers suivis par les ORP en 2021, ce même nombre de personnes représente le 4% des situations.

Au sein du dispositif ORP uniquement	#NSS	Part des NSS
ORP seulement	13'345	85%
ORP + AI	1'272	8%
ORP + CMS	689	4%
ORP + AI + CMS	119	1%
Sans collaboration	320	2%
Total	15'745	100%

Au sein du dispositif CMS uniquement	#NSS	Part des NSS
CMS seulement	2'626	58%
CMS + AI	867	19%
CMS + ORP	689	15%
CMS + AI + ORP	119	3%
Sans collaboration	228	5%
Total	4'529	100%

Quant à l'**organisation formelle des transitions**, qui est un objectif de cette directive, elle apporte clairement une réponse à la nécessité de coordonner les efforts d'intégration qui se situent aux interfaces entre l'AC et l'AS. Par exemple, lorsqu'une personne bénéficiaire de l'aide sociale est inscrite auprès d'un ORP en tant que non bénéficiaire de prestations (NBP), la coordination des efforts de réinsertion est centrale. Cette coordination englobe la possibilité d'échanger les données nécessaires, d'assurer la communication réciproque des attentes et des objectifs ainsi que de garantir la mise à disposition et le financement des mesures. Enfin, il est très important que les NBP reçoivent l'attention nécessaire dans les ORP de la part de conseillers sensibilisés à la thématique CII.

Cette coordination se retrouve également pour encadrer / suivre les personnes arrivant en fin de droits à l'assurance chômage¹. Lorsqu'elles passent à l'aide sociale, la désinscription de l'ORP n'est pas souhaitable en soi car il peut s'écouler plusieurs mois avant l'obtention de l'aide sociale et ainsi, la personne en recherche d'emploi ne bénéficie ni de l'accompagnement de l'ORP ni de l'aide sociale. Cette problématique est pertinente car plus d'1/4 des personnes en fin de droits bénéficie de prestations de l'aide sociale l'année qui suit leur arrivée en fin de droits².

¹ En 2021, 752 personnes sont arrivées en fin de droit en Valais

² Les interfaces de la réinsertion dans le marché du travail, du point de vue de l'AC, Ecoplan – Rapport des groupes de travail - Mars 2019

7. CII complexe

A titre préliminaire, tous dispositifs et régions confondus, le nombre de situations complexes signalées au bureau CII se situe quasiment au même niveau qu'en 2020 et s'explique par les mesures sanitaires adoptées par l'ensemble des partenaires CII durant cette année.

	Valais	Haut-Valais	Sierre	Sion	Martigny	Monthey
Total des cas par Dispositifs Annonceurs	93	12	20	29	14	18
ORP	46	4	17	11	6	8
CMS	25	4	1	13	3	4
BIP – Croix Rouge						
OAI	3		1	1		1
Addiction Valais	2	2				
SUVA						
CIO/SFOP	17	2	1	4	5	5

La CII Valais propose **quatre types de prestations** pour les situations complexes :

Prestations de type anamnèse :

- **La table ronde (TRO)** suit divers objectifs (brainstorming, préparation aux assessments, etc.) et se conclut par une orientation de type réseau ou un CM CII.
- **L'assessment** a pour but de clarifier la situation médicale (identifier les limitations fonctionnelles) des personnes en vue de leur réinsertion sur le premier marché du travail.

Prestations de type gestion du cas :

- La mesure **coaching ORP-CMS** vise un coaching intensif des bénéficiaires en vue d'une réinsertion professionnelle vers le 1er marché de l'emploi.
- **Le case management CII (CM CII)** : le Pool régional de répondants CII, composé des professionnels/spécialistes nommés par les dispositifs partenaires à la CII, sous la responsabilité de son membre qu'il a désigné comme gestionnaire de cas, assure le suivi des situations complexes annoncées en vue de bénéficier d'une prise en charge conçue de façon systématique et transversale aux institutions.

Les prestations en chiffres (toutes situations confondues jeunes et adultes)

En 2021, 36 personnes ont bénéficié d'une TRO. Aucun assessment n'a été sollicité par les collaborateurs terrain. 39 situations ont fait l'objet d'une prise en charge par les tandems du coaching ORP-CMS et deux personnes ont été suivies selon la méthode du CM CII.

Profil des situations : 44% des situations concernent des hommes. La moyenne d'âge pour les deux sexes se situe à 38 ans. 58% des personnes n'ont pas de formation professionnelle, 36% ont obtenu un titre de formation du secondaire II et 6% ont une formation de niveau tertiaire.

L'indice de gravité définit de manière pondérée la complexité des cas analysés par le collaborateur terrain. Constitué de la dimension « insertion professionnelle récente » et des facteurs de risques identifiés par les collaborateurs terrain (santé – dépendance – illettrisme – finance – formation etc.), il oscille entre 0 (sans risque) et 6,5 (multirisques). **L'indice de gravité moyen se situe à 1.98** (cumul de 4 facteurs de risque en moyenne).

Taux de réinsertion sur le marché du travail : pour la mesure **coaching ORP-CMS**, le taux de réinsertion se situe à 36%. Ce taux, plus bas que celui relevé les années précédentes, s'explique par le fait que ces personnes sans emploi sont de plus en plus confrontées à de très nombreuses difficultés (maladie, problèmes comportementaux, addictions, etc.) qui les préteritent grandement et ce, même sur un marché de l'emploi asséché.

Détection précoce : le temps d'identification d'une problématique CII complexe peut être appréhendé par la durée moyenne entre le moment où la personne démarre un suivi auprès du dispositif annonceur et celui où elle est annoncée au bureau. **36% des situations** ont été annoncées dans un délai inférieur à 6 mois, ce qui satisfait l'objectif CII de favoriser la détection précoce des signalements des cas.

8. Conclusion

En terme d'activité CII, il faut relever que l'exigence du télétravail obligatoire a confiné de nombreux professionnels préteritent grandement leur travail en CII. Pour être fonctionnel et optimal, il doit se dérouler en présentiel. Durant les mois où la situation sanitaire a laissé entrevoir une lumière au bout du tunnel, les professionnels ont à nouveau ressenti un vrai besoin de collaborer avec leurs homologues partenaires et les annonces de cas complexes ont repris progressivement.

Ensemble, le bureau CII et le CDC ont décidé de rencontrer leurs collaborateurs afin de relancer la CII et de promouvoir le case management CII. Initiées en 2021, ces séances d'informations se poursuivront en 2022.

C'est essentiellement la réorganisation de la CII qui a mobilisé les ressources du COPIL et du CDC. Elle se base sur le modèle mis en place par la Confédération : la CII s'occupe de la collaboration entre au moins deux institutions relevant des domaines suivants : chômage, intégration des étrangers, formation professionnelle, invalidité et aide sociale.

Après le retrait d'Addiction Valais et de la Suva, les partenaires CII du « premier cercle », signataires de la Convention CII, ont reprécisé leur mission, à savoir : **travailler ensemble pour une insertion professionnelle et sociable durable**. Pour la satisfaire, le COPIL a souhaité que les partenaires du « deuxième cercle », essentiels à certains aspects pratiques de l'insertion, ne soient pas omis dans la CII Valais. Une réflexion sera initiée en 2022 en vue de concevoir une plateforme de réseautage plus vaste et englobante.

La CII Valais et plus particulièrement la CII jeunes tiennent à relever que l'impact des problématiques de plus en plus conséquentes et multiples sur le public concerné est symbolique d'une complexité grandissante pour les institutions et renforce clairement la légitimité de la CII, tant dans son rôle de prévention que de gestion. Relever le défi d'accompagner ces situations signifie, entre autre, pouvoir compter sur les synergies de la CII en termes de détection précoce, de coordination et de suivi.

Enfin, il faut saluer l'immense engagement des personnes impliquées dans le dispositif valaisan et l'appui sans faille des chefs de dispositifs respectifs qui soutiennent inconditionnellement la CII cantonale, ce qui en fait son caractère exemplaire dans le paysage suisse.

9. Définitions et abréviations

Assessment : Les teams régionaux, composés des répondantes CII Valais des institutions, du collaborateur annonceur et d'un médecin délégué par le Service médical régional de l'AI (SMR) évaluent, en présence de la personne concernée, sa situation médicale, professionnelle et sociale ainsi que les ressources à disposition en vue d'établir un plan contraignant (**contrat d'objectifs**) visant à la réinsérer sur le premier marché du travail.

Bureau CII : Est le centre de compétences de la CII. Il se compose de la chargée cantonale de la CII Valais, de cinq coordinateurs régionaux impliqués à raison de 20% chacun, des deux coordinatrices thématiques et d'une collaboratrice administrative. Il est l'interlocuteur privilégié des collaborateurs terrain.

Le case management CII (CM CII) : le Pool régional de répondants CII, composé des professionnels/spécialistes nommés par les dispositifs partenaires à la CII, sous la responsabilité de son membre qu'il a désigné comme gestionnaire de cas, assure le suivi des situations complexes annoncées en vue de bénéficier d'une prise en charge conçue de façon systématique et transversale aux institutions.

Chargé cantonal CII : Assure la coordination de la CII au niveau cantonal et régional et est garant du bon fonctionnement de celle-ci.

CDC : Veille au développement de la CII en Valais et à son optimisation. Il est composé des représentants désignés par les dispositifs impliqués.

Commission droit : Organe juridique composé de trois membres provenant de l'AI, du SICT, du SAS. Elle valide la prise de risque dans les limites du droit propre à chaque dispositif et décide du préfinancement, voire de la prise en charge des mesures de réinsertion par le Fonds cantonal de l'emploi.

COPIL : Organe politico-stratégique constitué des chefs de service et des directions impliqués. Il définit et décide les orientations de la CII en Valais dans le domaine de la réinsertion socio-professionnelle.

Mesure coaching ORP-CMS : Prise en charge conjointe et coordonnée relevant du chômage et de l'aide sociale tel que le coaching intensif ou le tandem. La pratique du coaching intensif est destinée à des personnes précarisées et en fin de droit. Les tandems, composés de conseillers ORP et d'assistants sociaux, analysent les dossiers, conçoivent et mettent en œuvre des projets de réinsertion professionnelle et sociale.

Table Ronde (TRO) : Pré-évaluation globale durant laquelle les professionnels des différents dispositifs déterminent la prise en charge appropriée à la situation d'une personne. Cette dernière n'est en règle générale pas présente.

AC	Assurance-chômage
AI	Assurance-invalidité
AIS	Agenda intégration suisse
AP/R	Réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire
AS	Aide sociale
BIP	Bureau d'insertion professionnelle
CDTEA	Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent
CDC	Comité de développement et de coordination
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CIO	Centre d'information et d'orientation
CMCII	Case management CII
CMS	Centre médico-social
CoCIILA	Coordination des CII latines
COPIL	Comité de pilotage
DEF	Département de l'économie et de la formation
DSSC	Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LIAS	Loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
OAI	Office de l'assurance-invalidité
OASI	Office de l'asile
OPE	Office de la protection des enfants
ORP	Office régional de placement
OSP	Orientation scolaire, professionnelle et de carrière
PAI	Programme pilote Préapprentissage d'intégration
SAS	Service de l'action sociale
SFOP	Service de la formation professionnelle
SHE	Service des hautes écoles
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
SMR	Service médico-régional de l'OAI
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
TRO	Table ronde

Organisation de la CII Valais

Membres du Comité de pilotage (COPIL)

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de service du SICT
M. Willy Bregy, directeur Suva (départ en septembre 2021)
M. Jérôme Favez, chef de service du SAS
Mme Tanja Fux, cheffe de service du SFOP
M. Martin Kalbermatten, directeur de l'OAI Valais
M. Pascual Palomares, directeur général d'Addiction Valais (départ en juin 2021)
M. Claude Pottier, chef de service du SFOP (départ en août 2021)
M. Yves Rey, chef de service du SHE
M. Thomas Urben, directeur général d'Addiction Valais
Mme Marie-France Fournier, Présidente du CDC, OAI Valais (voix consultative)
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII (voix consultative)
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT (secrétaire)

Membres du Comité de coordination et de développement (CDC)

Mme Marie-France Fournier, Présidente, OAI Valais
M. Daniel Cordonier, OSP Valais romand (départ en mars 2021)
M. Roland Favre, OCPS, SAS
M. David Fellay, Placement public, SICT
M. Roger Fontannaz, OASI, SAS
M. Viktor Lang, OAI
M. Roland Lauechli, Suva
Mme Sophie Martin, CMS
M. Daniel Schnyder, SFOP
M. Thomas Urben, Addiction Valais
M. Cédric Vergère, OSP
M. Alain Zumofen, LMMT, SICT
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT

Membres de la Commission droit

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de service du SICT

M. Jérôme Favez, chef de service du SAS

M. Martin Kalbermatten, directeur de l'OAI Valais

Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale de la CII

Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT

Membres du bureau CII

Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII

Mme Rojda Braillard, CMS

M. Ludovik Dekumbis, Addiction Valais

Mme Barbara Guntern, OSP, SFOP

Mme Aian Jaffe, Plateforme T1, SFOP

Mme Anne Poffet, BIP, SAS

M. Jean-Luc Rahir, OAI

M. Emir Salman, ORP, SICT

Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT